

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 30 janvier 2020, s'est réuni le Jeudi 6 février 2020 à 18h30, en séance publique à la Salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 74 / Quorum : 38

Nombre de délégués présents :

64 délégués dont 3 suppléants (de la délibération n°00 à la délibération n°12)

63 délégués dont 3 suppléants (pour la délibération n°13)

64 délégués dont 3 suppléants (de la délibération n°16 à la délibération n°24)

61 délégués dont 3 suppléants (pour les délibérations n°25 et 26)

64 délégués dont 3 suppléants (pour les délibérations n°27 et 28)

61 délégués dont 3 suppléants (pour la délibération n°29)

64 délégués dont 3 suppléants (à partir de la délibération n°30)

Nombre de membres représentés : 4

Délégués titulaires présents : 64

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Aziz	ABBAS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Esman	ERGUL
ALBERTVILLE	David	GUILLOT
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Marie-Agnès	LEROUX
ALBERTVILLE	Jean	MARTINATO
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Maurice	MONTJOVET
ALBERTVILLE	Valérie	ROUGERON
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Claudie	TERNOY LEGER
ALBERTVILLE	Catherine	TERRAZ
ALBERTVILLE	Muriel	THEATE

ALLONDAZ	Bettina	CERVELLIN
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BATHIE (LA)	Béatrice	BUSILLET
BEAUFORT	Annick	CRESENS (de la délibération n°00 à la délibération n°12 - de la délibération n°16 à la délibération n°24 – pour les délibérations n°27 et 28 et à partir de la délibération n°30)
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
COHENNOZ	Christiane	DETRAZ
CREST-VOLAND	Lionel	MOLLIER
FLUMET	Marie-Claude	ANSANAY-ALEX
FRONTENEX	Sandrine	POIGNET
FRONTENEX	Laurent	VERNAZ
GILLY SUR ISERE	Jean-François	ALLARD
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Louise	TOGNET
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE LES SAISIES	Mireille	GIORIA
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
MERCURY	Michel	ROTA (de la délibération n°00 à la délibération n°24 – pour les délibérations n°27 et 28 et à partir de la délibération n°30)
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Elisabeth	REY
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Raymond	COMBAZ
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINTE HELENE SUR ISERE	Daniel	TAVEL
SAINT PAUL SUR ISERE	Patrick	MICHAULT
THENESOL	Patrick	PECCHIO
TOURNON	Xavier	TORNIER
TOURS EN SAVOIE	Chantal	MARTIN
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Michel	CHEVALLIER

UGINE	Philippe	GARZON
UGINE	Emmanuel	LOMBARD
UGINE	Franck	LOMBARD (de la délibération n°00 à la délibération n°24 – pour les délibérations n°27 et 28 et à partir de la délibération n°30)
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	François	CANTAMESSA
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégués suppléants présents : 3

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
CEVINS	Marie-Christine	DORIDANT
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO

Délégués représentés : 4

Claude BESEVAL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Claudie TERNOY LEGER
Lina BLANC	GRIGNON	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Marie-France LOMBARDI	MERCURY	Ayant donné pouvoir à Alain ZOCCOLO
Agnès CREPY	UGINE	Ayant donné pouvoir à François RIEU

Le Conseil Communautaire a choisi **Bérénice LACOMBE** comme Secrétaire de séance.

Objet : Assainissement - Zonage d'assainissement sur la commune de La Bâthie – Approbation du zonage et des résultats de l'enquête publique

Rapporteur : Lionel MOLLIER

Vu l'article L.2224-10 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L.123-1 et suivants du Code de l'environnement,
Vu les articles R.123-1 et suivants du Code de l'environnement,
Vu la loi sur l'eau en date du 3 janvier 1992 au terme de laquelle les communes ont l'obligation de déterminer les zones d'assainissement sur leur territoire,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 25 juillet 2019 approuvant le projet de zonage d'assainissement ainsi que la mise en enquête publique conjointe avec la Mairie de La Bâthie pour son projet de révision de PLU,

Conformément à l'article L.2224-10 du Code général des collectivités territoriales, les collectivités disposant de la compétence « assainissement des eaux usées » délimitent, après enquête publique, les zones d'assainissement collectif et les zones relevant de l'assainissement non collectif.

Par ailleurs, la commune de La Bâthie mène un projet de révision de son PLU. Ainsi, une enquête publique a été réalisée de manière conjointe entre la commune de La Bâthie et Arlysère, avec pour objectif pour cette dernière d'arrêter le zonage d'assainissement.

Une enquête publique a été ouverte du 12 novembre au 13 décembre 2019.

Le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions. Celui-ci émet un avis favorable à l'élaboration du plan de zonage tel que présenté à l'enquête publique.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve les conclusions du commissaire enquêteur ;**
- **approuve le zonage d'assainissement des eaux usées sur la commune de La Bâthie joint en annexe ;**
- **précise que le zonage d'assainissement des eaux usées est tenu à la disposition du public ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

